



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0
Téléphone : 819 848-2321 Télécopieur : 819 848-2202
Site Internet : www.saintfelixdekingsey.ca
Courriel : reception@saintfelixdekingsey.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'à la séance du Conseil municipal qui se tiendra le 9 mai 2022 à 19 h au 6115-B, rue Principale, à Saint-Félix-de-Kingsey, le conseil municipal statuera sur les démarches de dérogations mineures suivantes (*Il se peut que la réunion soit en huis clos considérant l'allègement possible des mesures sanitaires dues à la pandémie qui sévit au Québec.*)

Désignation de l'immeuble :	Nature et effets de la dérogation mineure demandée :
BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 5 740 527 DU CADASTRE DE QUÉBEC, MATRICULE 0275-43-3777 ZONE ID-3	Reconnaître conforme la distance de 15,24 m de la ligne avant du lot. Devançant ainsi la résidence de 3,74 m. Le règlement 547-10 ne permet pas aux bâtiments accessoires d'être en cour avant.
BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 5 740 816 DU CADASTRE DE QUÉBEC, MATRICULE 0475-49-5052 ZONE ID-4	Reconnaître conforme la distance de 22 m de la ligne avant du lot. Devançant ainsi la résidence de 8,95 m. Le règlement 547-10 ne permet pas aux bâtiments accessoires d'être en cour avant. Reconnaître conforme la hauteur du bâtiment accessoire à construire de 5,18 m (17') qui sera la même que la résidence actuelle. Le règlement 547-10 exige que la hauteur du faite soit 1m minimum au-dessus du faite du bâtiment accessoire;

Au cours de cette séance, les membres du Conseil municipal prendront connaissance des documents remis par les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les sujets.

S'il y a reprise du confinement

Compte-tenu des circonstances actuelles et en respect des consignes du directeur de la Santé publique pour la distanciation sociale, **la séance publique** pourrait être **remplacée par une période de consultation de 15 jours se terminant le 6 mai 2022 à 12h00**. Ceci permettra d'entendre les commentaires ou de répondre aux questions des personnes intéressées par la demande;

Tout citoyen ou organisme souhaitant obtenir des précisions et des explications en lien avec ce projet ci-haut mentionné et les conséquences de leur autorisation ou souhaitant formuler un commentaire à leur égard peut le faire en communiquant avec la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey au 819 848-2321 poste 112 ou par courriel à l'adresse suivante : inspection.batiment@saintfelixdekingsey.ca

Le présent avis public est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de Kingsey à l'adresse suivante : www.saintfelixdekingsey.ca

Donné à Saint-Félix-de-Kingsey, le 11^e jour du mois d'avril 2022.

Alexandre Côté
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, *Alexandre Côté*, directeur-général et greffier-trésorier, exerçant au 1205, rue de l'Église, à Saint-Félix-de-Kingsey, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant **LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE MATRICULE 0475-49-5052** aux endroits prévus à cette fin le 11^e jour d'avril 2022, entre 13 h et 16 h, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat de publication le 11^e jour d'avril 2022.

Alexandre Côté
Directeur général et greffier-trésorier